Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2016
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

9

# Arrêté fédéral ouvrant des crédits en faveur d'établissements de recherche d'importance nationale pour les années 2017 à 2020

*Projet*

du …

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu l'art. 36, let. b, de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)[2],
vu le message du Conseil fédéral du 24 février 2016 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020[3],

*arrête:*

**Art. 1**

[1] Un plafond de dépenses de 382 millions de francs est ouvert pendant les années 2017 à 2020 pour le soutien aux établissements de recherche d'importance nationale selon l'art. 15 LERI.

[2] Sur le plafond de dépenses défini à l'art. 1, un montant maximal de 40 millions de francs peut être affecté à l'initiative d'encouragement nationale «Médecine personnalisée» (infrastructure de recherche) selon l'art. 41, al. 5, LERI.

**Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

1 RS **101**
2 RS **420.1**
3 FF **2016** 2917